



## PROJET DE BARRAGE HYDROÉLECTRIQUE



**Saint Romain-de-Jalionas /  
Loyettes**

”

*« Considérer ce type d'énergie [hydroélectrique] comme une énergie dite « verte » se fonde sur une conception purement hydraulique des fleuves qui ne seraient que de simples chenaux véhiculant une ressource à la disposition de l'Homme. »*

*Monique Coulet*

“

### SYNTHÈSE DE L'ARGUMENTAIRE :

#### ***Impacts, points de vigilance et alternatives au projet***

**Plaquette du projet CNR :**

<https://www.cnr.tm.fr/ingenierie/rhonergeria-un-projet-damenagement-hydroelectrique-entre-lisere-et-lain/>

**Site du débat public :**

<https://www.prolongation-rhone.fr/>



**Ce projet s'inscrit sur une des dernières zones naturelles du Rhône, là où le fleuve a conservé son plein débit dans son lit historique. Le bon état écologique du fleuve n'est avéré que sur 20% de son étendue. Aujourd'hui, sur les 545 km du linéaire du fleuve en France, seulement 25 km sont encore indemnes d'aménagements physiques, soit moins de 5% !**

**PRESERVONS CE PATRIMOINE NATUREL !**

## I. Les divers impacts du projet de barrage

### Impacts sur les confluences

Ces impacts se retrouvent sur la confluence de l'Ain, sur le Rhône et les autres confluents.

La confluence de l'Ain est l'un des derniers deltas naturels actifs d'Europe, elle est classée au titre des paysages et site Natura 2000.

Or, les atteintes seront nombreuses sur l'hydrologie, la modification des lignes d'eau et du transport sédimentaire, la continuité biologique, etc. Le barrage entraînera forcément des actions de maintenance récurrente du profil en long du fleuve, en aval de l'ouvrage (curages) et l'impossibilité de laisser évoluer librement le cours d'eau.

Sur le fleuve Rhône, il est prévu plusieurs kilomètres de digues en rive droite (coté Ain) entraînant la modification des vitesses et de la morphologie du cours d'eau avec un renforcement des zones d'eau calme au détriment des zones « vives et courantes », la perturbation du transport solide avec des dépôts sédimentaires sur les berges et en queue de retenue, la perturbation des habitats naturels aquatiques et des formations végétales et arbustives des berges (ripisylves).

Tout cela engendrera la déconnexion du fleuve avec ses annexes et ses affluents (Bourbre, Ain, Girine, Girondan, St Joseph, Amby, ruisseaux de la Balme, etc.). Les atteintes seront nombreuses en raison de la réalisation de contre-canaux et de longues dérivations vers l'aval des affluents ou le pompage de leurs eaux dans la future retenue, avec une probable rectification et un curage des confluents et des parties terminales des affluents (coupure pour les poissons).

### Impacts sur la biodiversité

Ce projet est un nouvel obstacle à la continuité écologique même s'il est équipé de passes à poissons. Il aura un retentissement sur les affluents, en particulier dans cette zone dégradée par l'impact thermique du rejet des centrales nucléaires du Bugey.

Un tel aménagement entraîne la banalisation et la destruction des habitats naturels le long des rives, allant jusqu'à un nombre d'espèces réduit de moitié et une densité en individus diminué des trois quarts.

Les marais, forêts alluviales, bras secondaires et bras morts sont de véritables réservoirs biologiques (zones de frayères et refuges pour les poissons en périodes de crue ou lors de pollutions chimiques ou vidange de barrages). Ces zones naturelles résiduelles du Rhône entre la confluence de l'Ain et Sault-Brenaz ne sont pas protégées et sont directement menacées par le projet de barrage de Saint-Romain-de-Jalionas.

Enfin, le Haut-Rhône abrite de nombreuses espèces faunistique et floristique mentionnées dans les annexes des directives européennes « Oiseaux » et protégées au niveau national et régional et inscrites sur les listes rouges des espèces menacées.

## II. Les points de vigilance sur le projet de barrage

### Risques potentiels de l'érosion régressive

L'étude d'impact devra intégrer les risques potentiels engendrés par l'érosion régressive : affaissement des berges, risques pour les infrastructures en bordures de cours d'eau comme les routes, ponts et réseaux, impact potentiel sur les ouvrages et seuils présents sur le cours d'eau, risques sur les aménagements de berges et digues présentes pour lutter contre les inondations, modification de la morphologie du cours d'eau, risques pour les habitats et la biodiversité associés, modification de la pente de l'écoulement, modification des phénomènes d'étiages, lien avec les nappes d'accompagnement, risques pour les prélèvements en eau, etc.

### Risque d'incidence sur la Centrale Nucléaire du Bugey

Le débit d'étiage du Rhône va diminuer à très court terme (d'ici à 2050) de 30 à 40%, ce qui aura une incidence sur le fonctionnement de la Centrale Nucléaire du Bugey (CNPE).

L'affirmation « Garantir l'absence d'incidence sur la centrale nucléaire du Bugey et la compatibilité avec une éventuelle nouvelle paire d'EPR - Source : CNR » n'est pas démontrée face à l'élévation attendue des températures dues au changement climatique, la baisse tendancielle des débits estivaux et les conflits d'usage de l'eau (centrale, barrage, eau potable, irrigation, navigation). Quel sera le fonctionnement de la centrale lors des étiages estivaux, avec des températures élevées ?

Les prélèvements d'eau pour le refroidissement des centrales nucléaires représentent en moyenne 21% des prélèvements dans le Rhône. A combien s'élèveraient ces prélèvements avec la mise en place d'un nouveau barrage ?

Quelles seront les incidences sur la biodiversité des effets combinés des rejets thermiques de la centrale, de l'élévation des températures estivales et de la baisse des débits dus au changement climatique ? Les effets cumulés ne sont pas détaillés dans le projet.

### Risque de destruction du patrimoine archéologique

Ce risque n'est pas abordé, le dossier est incomplet et omet complètement le volet patrimonial, pourtant d'une importance équivalente à Alésia ou Gergovie sur notre région.

L'Autorité Environnementale recommande d'ailleurs « de localiser les secteurs d'impacts des aménagements du Rhône sur le paysage et de les illustrer par des montages photographiques ».

### Risque d'inondation et incidences en aval du barrage et pour la métropole de Lyon

Les incidences sont également absentes du dossier et devront être explicitées dans les études à venir du barrage.

Si la CNR précise que les vannes s'ouvriraient à partir d'un certain débit (non défini à l'heure actuelle), qu'en sera-t-il de la réduction potentielle des zones inondables ou de l'augmentation des vitesses d'écoulement par l'endiguement supplémentaire qui sera mis en place du barrage à la centrale du Bugey ? La CNR devra ainsi produire une modélisation permettant de comparer, à différentes gammes de débits, l'emprise des zones inondables en amont de Saint-Romain, avec et sans barrage. Il n'est pas inutile de rappeler ici que la capacité d'écrêtage du « pic » de crue dans Lyon est directement conditionné par le volume d'eau qui pourra être retenu dans la plaine d'inondation du Rhône en amont de Lyon.

Enfin, des questionnements existent sur le projet de pont routier greffé sur le barrage : quelle adéquation y-a-t-il entre le dimensionnement (et le positionnement) du barrage et les infrastructures routières ?

### III. Les alternatives au projet de barrage hydroélectrique

#### Améliorer le fonctionnement et le rendement énergétique des équipements existants

La création d'un nouvel équipement doit être conditionnée à l'optimisation de l'existant. Cela est possible et rendra caduque la nécessité d'un nouvel équipement tel qu'envisagé par la CNR. C'est d'ailleurs une alternative explicitement envisagée par la CNR dans le dossier de la CNDP « ... le potentiel de développement en hydroélectricité est limité ; l'enjeu porte sur l'optimisation des grands ouvrages existants permettant le stockage et la production de pointe, dans le respect des objectifs de bon état et continuité des cours d'eau » (Conseil National de la Transition écologique).

Une amélioration de seulement 1% (au vu de l'âge des ouvrages, on peut plutôt compter a minima sur 5% et jusqu'à 15% sans doute sur certains équipements) du rendement énergétique des installations existantes sur le Rhône correspondrait à la puissance envisagée (37 MW) pour le nouvel équipement, avec un impact environnemental très réduit.

La puissance projetée du nouvel équipement (37 MW) est très faible. Pour mémoire : Sault-Brénaz (45 MW), Brégnier-Cordon (70 MW), Montélimar (270 MW), Donzère (330 MW), Génissiat (440 MW), etc.

De plus, le projet de barrage de Saint-Romain-de-Jalionas est un projet « cher », presque deux fois plus cher que l'ouvrage hydroélectrique de la Sarenne (actuellement en cours de réalisation par la CNR), lui-même déjà réputé cher.

Chute	Puissance (MW)	Productible(GWh)	Prix(M€)	Puissance/prix (M€/MW)	Productible /prix (M€/GWh)
Sarenne	11	36	38	3,45	1,06
Saint-Romain-de-Jalionas	37	140	230	6,22	1,64

#### Investir dans la sobriété énergétique et la production d'énergies renouvelables (solaire/éolien)

Avant toute initiative, il est nécessaire de dérouler un vaste programme de promotion d'économies d'énergie et de sobriété énergétique (auprès des ménages comme des professionnels).

Ensuite, il faut encourager les alternatives de production d'autres énergies renouvelables comme le solaire ou l'éolien que la CNR envisage elle-même dans le dossier. Car, tel qu'il est envisagé, le projet de barrage est anachronique. Le CSRPN l'affirme : « Le projet d'aménagement de Saint-Romain-de-Jalionas, reprise de l'ancien projet d'aménagement de Loyettes, déjà rejeté dans les années 1980 pour sa faible efficacité énergétique en regard de ses impacts environnementaux, signe cet acharnement. » à récupérer les quelques kWh encore non valorisés.

Tel qu'il est, le projet est donc en complet décalage par rapport aux objectifs de la Programmation Pluriannuelle de l'Énergie et aux besoins réels et prospectifs de production d'énergie renouvelable en France. En effet, le nouvel équipement envisagé à Saint-Romain-de-Jalionas est anecdotique. Il représente à peine 1/1000 de l'effort à consentir en France en matière de photovoltaïque par exemple.

Il est donc nécessaire d'accentuer le développement d'énergies renouvelables (photovoltaïque en particulier), sur les bâtiments publics, agricoles, industriels ou collectifs (de type centrales photovoltaïques villageoises) ainsi que l'implantation de bornes électriques de type IRVE.

Toutes ces alternatives associées permettront de réduire les coûts qui seraient engloutis dans ce projet de barrage et garantiront une production énergétique renouvelable sans impact environnemental. Cela apporterait un soutien réel au développement économique des territoires concernés avec la création a minima de plus de 740 emplois locaux. Enfin, l'environnement et le patrimoine archéologique local seraient préservés.

**A la lecture de ces éléments, il ressort que le projet de barrage est un mauvais projet, économiquement dispendieux et au rapport efficacité énergétique/impact environnemental catastrophique.**